



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 2 avril 2025

N° 52 / H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2025

Services producteurs intégrés dans ce programme :

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Commissariat général au développement durable (CGDD) – Service des données et études statistiques (SDES) – Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports et des statistiques de l'énergie

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA) – Enquêtes mobilité certifiées cerema (EMC²)

Pour information :

Des programmes de travail d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- le programme du service producteur « MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et de la construction » est présenté dans celui de la commission Démographie et questions sociales ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - Service de la statistique et de la prospective (SSP) » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee - Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

EDD : commission Environnement et développement durable

Les textes des avis généraux, des avis de la commission Environnement et développement durable et des avis cités dans ce bilan figurent en annexe.

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports
et des statistiques de l'énergie

0. Orientations pour 2025

La production statistique du Sdes dans les champs de l'énergie, des transports, du logement, de l'environnement et du développement durable est en large partie récurrente. Elle donne lieu à la diffusion de nombreux indicateurs de périodicité variable, souvent régis par des règlements européens. Au-delà de cette production, les principaux travaux programmés en 2025 sont les suivants :

Dans le **domaine de l'énergie**, les besoins de données resteront importants, au sein du ministère comme des institutions internationales, pour le suivi des importations énergétiques, de l'évolution des prix de l'énergie et le suivi de la rénovation énergétique. Les travaux nouveaux porteront notamment sur l'ammoniac et les e-fuels, l'intégration de l'hydrogène dans le bilan de l'énergie, l'estimation de la consommation d'énergie des datacenters. Les travaux méthodologiques sur des estimations mensuelles des prix du gaz et de l'électricité seront poursuivis. S'agissant de la rénovation énergétique, les méthodologies de suivi des aides à la rénovation et de la performance énergétique du parc de logements seront adaptées pour tenir compte de la disparition de la taxe d'habitation. Les résultats de l'enquête Trelo 2023 seront publiés et permettront de réviser les coefficients pour le calcul des gains d'énergie conventionnels liés aux rénovations. Les travaux de préparation de l'enquête Trelo 2027 débiteront.

Dans le **domaine des transports**, l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec de nouvelles sources permettra de diffuser des informations nouvelles sur le profil des ménages et des véhicules bénéficiaires des aides à l'achat d'un véhicule neuf, le verdissement des flottes professionnelles ou le parc de deux-roues. Une nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes sera préparée en vue d'une collecte en 2026. Le nouvel atlas sur les entrepôts logistiques sera actualisé et enrichi. La refonte du système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM) sera lancée.

Dans le **domaine environnemental**, la préparation du nouveau rapportage relatif aux comptes des écosystèmes, introduit au règlement européen à l'horizon 2026, donnera lieu à la transmission de premières données sur le volet des « services écosystémiques » en 2025. Pour consolider les rapportages sur les déchets, une enquête sur les déchets et déblais du BTP sera collectée début 2025 avec une première valorisation des données début 2026. Les publications nouvelles dans le champ de l'environnement porteront notamment sur l'environnement en outre-mer, l'accès des ménages aux espaces verts urbains, la pollution chimique des eaux souterraines, l'assainissement, l'empreinte macroéconomique du tourisme.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie

Les travaux d'exploitation de l'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements** (Trelo) se poursuivront en 2025. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribue à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements seront caractérisés finement, afin d'estimer par la suite les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux rénovations. À terme, il est prévu d'apparier les données de l'enquête Trelo avec les consommations réelles d'électricité et de gaz des logements enquêtés afin de quantifier les économies réelles d'énergie liées aux travaux de rénovation afin d'estimer les gains réels d'énergie liés à la rénovation.

La préparation de l'enquête Trelo 2027 débutera également en 2025. L'enquête sera réalisée par la filière d'enquête de l'Insee. Le protocole d'interrogation sera revu, associant web, téléphone et face à face. **[EDD 6]**

Transports

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, une nouvelle édition de l'**enquête mobilité des personnes** sera préparée. Au-delà de l'actualisation des principaux indicateurs de comportements de mobilité (parts modales, distances parcourues, taux de remplissage des véhicules particuliers, émissions de GES), cette enquête permettra d'éclairer les changements de comportements induits par l'intensification du télétravail ainsi que l'évolution de la pratique des modes actifs et du covoiturage. L'enquête a été présentée pour avis d'opportunité au Cnis et discutée lors de deux comités de concertation en 2024. En 2025, le questionnaire sera finalisé et le marché encadrant sa réalisation sera lancé en vue d'une collecte par téléphone au cours de l'année 2026. **[EDD 8]**

Environnement

En vue de pouvoir fournir à Eurostat des estimations plus fiables du gisement de déchets produits par les établissements des secteurs de la construction et de la dépollution selon leur nature et leur mode d'élimination et du taux de valorisation matière du secteur du BTP, une **enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP** en 2024 (EDD) sera réalisée en 2025. Pour disposer d'une vision complète des flux de déchets et de leur traitement, l'enquête, collectée par internet, comportera deux volets : un premier questionnaire sera adressé à un échantillon d'établissements relevant du secteur de la construction et d'établissements de la dépollution et du désamiantage relevant de l'industrie ; un autre questionnaire sera adressé aux installations qui traitent les déchets du BTP.

Une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM), dont la dernière édition date de 2016, sera préparée en vue d'une collecte en 2026.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages afin d'évaluer l'impact des rénovations sur les consommations réelles de gaz et d'électricité. Ces données ont été appariées aux fichiers des bénéficiaires d'aides à la rénovation et à Fidéli (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) et des premiers travaux économétriques ont été lancés avec l'Insee. Des premiers résultats seront publiés en 2025. Les données de consommation réelles seront également appariées aux DPE afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements.

Enfin, les méthodologies de suivi des aides à la rénovation et de la performance énergétique du parc de logements seront adaptées pour tenir compte de la disparition de la taxe d'habitation. **[EDD 6]**

Transports

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO)**, issu de l'appariement entre le fichier des cartes grises et les contrôles techniques, permet de suivre le parc des véhicules et les distances parcourues, ainsi qu'après enrichissement, les émissions de GES.

Le rapprochement entre ces données et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fidéli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non significatif, a permis, pour la première fois de mettre en regard le parc avec les caractéristiques des ménages détenteurs en 2024. De nouveaux enrichissements du répertoire sont prévus en 2025. Ainsi, une étude sur le verdissement des flottes professionnelles sera conduite à partir du rapprochement entre le répertoire RSVERO et des fichiers de l'Insee Sirius¹ et Lifi². Cette étude permettra de mieux connaître les flottes professionnelles et de suivre leur évolution dans un contexte de renforcement de l'action publique en faveur de la décarbonation du transport routier. Une étude sera également menée sur le profil des ménages et des véhicules bénéficiaires des aides à l'achat d'un véhicule neuf (bonus, prime à la conversion, leasing électrique) en 2024, après rapprochement du répertoire RSVERO avec les données sur les aides à l'achat. Enfin, une étude exploratoire, en lien avec l'Agira³ et France assureurs, sera conduite sur le parc des deux-roues en circulation, à partir du rapprochement entre le répertoire RSVERO et les données du fichier des véhicules assurés. Le contrôle technique des deux-roues, trois-roues et quadricycles légers, rendu obligatoire par l'arrêté du 24 octobre 2023, prévoit une mise en œuvre échelonnée de ces contrôles selon la date de la première immatriculation des véhicules. **[EDD 8]**

La consolidation du dispositif de suivi de l'immobilier logistique est attendue dans un contexte de tension en espaces logistiques sur certains territoires. Un nouveau **répertoire des entrepôts logistiques** a été constitué en 2024 à partir de sources publiques et privées et un atlas sur les entrepôts de plus de 10 000 m², accompagné d'une datavisualisation, a été publié en novembre 2024. Ce nouveau répertoire sera présenté aux acteurs intéressés en début d'année 2025 puis actualisé et enrichi en cours d'année. **[EDD 7]**

Enfin, le système de collecte et de gestion de l'**enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM)**, réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, sera refondu en 2025. Ce projet, dont les premiers développements ont commencé fin 2024, a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production.

Environnement

Le Sdes s'appropriera les données sur la **qualité hydrobiologique des cours d'eau** issues de la base Naïades en vue du rapportage à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) (WISE2). Il déterminera les EQR (indice d'écart à la référence) et en dressera les tendances, avec l'appui de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) qui définira les paramètres les plus appropriés.

En préparation de la mise en place des **comptes d'écosystèmes**, le Sdes enrichira les couches SIG rassemblées en 2023-2024 avec pour objectif d'avoir, d'une part, une description la plus fine possible de l'étendue et de l'état des écosystèmes et, d'autre part, des données synthétiques

¹Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

²Liaisons financières entre sociétés

³Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance

cohérentes avec les autres rapportages sur le sujet (UTCATF, Compte de la forêt, Règlement restauration de la nature...). [EDD 2]

À partir du croisement entre une couche caractérisant les espaces verts urbains ouverts au public et les données de Fidéli, une publication commune avec l'Insee (Division Statistiques et Analyses urbaines) analysera divers indicateurs d'accessibilité à ces espaces.

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ont obligation de réaliser des rapportages plus détaillés auprès de l'Ademe. Le Sdes vérifiera la disponibilité de ces données et étudiera leur intérêt pour améliorer ses rapportages déchets à Eurostat.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Énergie

Plusieurs investissements en 2024 ont visé à préparer la réponse aux demandes internationales issues des nouveaux textes adoptés, en particulier sur l'**intégration de l'hydrogène dans le bilan de l'énergie**. La base de sondage de l'enquête sur la production d'hydrogène a ainsi été étoffée et des travaux de consolidation et d'adaptation des autres sources existantes ont été menés pour identifier l'hydrogène, ses usages et ses modes de production. Ces travaux se poursuivront en 2025, avec notamment l'objectif de compléter les données sur le dihydrogène avec des données sur l'ammoniac, les e-fuels et le méthanol.

Les travaux sur l'identification des **datacenters** en vue de calculer leurs consommations énergétiques, mobilisant notamment les données locales d'énergie et la base Operat⁴, devraient aboutir au 1^{er} semestre 2025.

S'agissant des **prix du gaz et de l'électricité**, l'expertise se poursuivra en 2025 sur la possibilité d'enrichir l'enquête semestrielle « transparence des prix » à partir des indices de l'Insee (Indice des prix à la consommation ou Indice des prix à la production) ou des tarifs de référence (tarifs réglementés de vente, TRV, pour l'électricité ou tarifs de référence définis par la Commission de Régulation de l'Énergie pour le gaz). L'objectif serait de pouvoir fournir à Eurostat et l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) des données plus fréquentes sur les prix, tout en limitant la charge de réponse pour les opérateurs.

Environnement

Le Sdes, en lien avec l'Office français de la Biodiversité (OFB) et la DEB, contribuera aux travaux portant sur la mise en place du dispositif de suivi du cadre mondial sur la **diversité biologique** en cours de discussion et le futur dispositif de suivi du règlement européen sur la restauration de la nature adopté durant l'été 2024. Le travail sur l'élaboration d'un indicateur fragmentation des espaces, engagé en 2024, se poursuivra en 2025 avec la publication d'un document méthodologique. [EDD 3]

Une publication retracera l'évolution de la qualité des **eaux souterraines** sur la période 2000-2022, à partir de la base de données Ades⁵. Les données de l'outil Roseau seront quant à elles mobilisées pour réaliser un **bilan de l'assainissement**. Suite au travail de France Stratégie sur l'utilisation de la ressource en eau à l'horizon 2030-2050, le Sdes retravaillera en 2025 sur les coefficients prélèvement/consommation par activité afin de mieux estimer la consommation d'eau. [EDD 4]

Concernant les **sols**, le Sdes cherchera en 2025 à mieux valoriser les données du réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) (projet Phytosol, texture, réserve utile des sols, ETM) et à relancer l'actualisation de l'indicateur « érosion des sols ». Le Sdes continuera par ailleurs à se mobiliser fortement sur le volet surveillance de la proposition de directive sur les sols de la Commission européenne en cours de discussion.

Pour l'édition du bilan 2025 de la qualité de **l'air**, le Sdes valorisera les premiers suivis des pesticides dans l'air et présentera des tendances de court terme, y compris pour HAP⁶ et métaux.

⁴Observatoire de la Performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire

⁵Accès aux données sur les eaux souterraines

⁶Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Le Sdes mettra à jour les indicateurs de l'Observatoire national des **risques naturels** (ONRN) concernant l'exposition aux aléas (sismicité, retrait gonflement des argiles, inondations par débordement des cours d'eau ou par submersion marine, activités économiques) et travaillera à la refonte de l'indicateur « Exposition des communes aux risques climatiques ». **[EDD 9]**

Plusieurs éclairages spécifiques sont prévus sur les **émissions de GES et l'empreinte carbone**. Une publication de synthèse, à visée essentiellement pédagogique, analysera l'évolution des émissions de GES liées à l'Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et de la Forêt (UTCATF), le secteur de l'UTCATF représentant un enjeu important pour atteindre la neutralité carbone grâce aux puits de carbone naturels que représente la biomasse (forêts, haies, agroforesterie...) et les sols (sols agricoles...). En lien avec l'Insee, une analyse de l'empreinte macroéconomique du tourisme sera conduite. **[AVG 1 ; EDD 1]**

Une publication de synthèse sur les **flux de matière** dans l'économie française sera diffusée, en regroupant tous les éléments sur les matières mobilisées (extraction, déchet, flux dissipatifs dans la nature, importations et exportations) à l'aide d'un diagramme de Sankey. Un investissement spécifique sera conduit pour préciser le calcul de l'empreinte matière et disposer d'une ventilation par catégorie de produits et par catégorie de la demande finale.

Le Sdes poursuivra ses travaux d'identification des **métiers stratégiques pour la transition écologique**, en lien avec France Travail et le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Afin de préparer la mise en place des comptes d'écosystèmes à compter de 2026, le Sdes participera au rapportage volontaire pour les **services écosystémiques** d'approvisionnement en cultures, en bois, la régulation mondiale du climat et la filtration de l'air et poursuivra ses échanges avec des experts pour valider méthodes et résultats. Des tests sur les services écosystémiques de pollinisation, tourisme et régulation locale du climat seront conduits. **[EDD 2]**

Le Sdes a établi un partenariat avec Science Po dans le cadre du dispositif d'enquête sociologique intitulé Étude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales (ELIPSS). Les données de ce baromètre, qui viennent compléter la plateforme environnement de l'enquête Camme de l'Insee, seront valorisées en 2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le catalogue de données mises à disposition via l'outil Dido sera enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données.

S'agissant de la thématique de l'eau, les données sur la pollution des eaux de surfaces par les nitrates, les pesticides ou les substances prioritaires, seront organisés pour une mise à disposition sous forme de dataviz. **[AVG 11]**

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages	RSVERO : répertoire statistique des	Sdes	Fidéli : fichier démographique sur les logements et	Insee	Véhicules immatriculés en France

qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.)	véhicules routiers		les individus		
--	--------------------	--	---------------	--	--

0. Orientations pour 2025

La sous-direction des études, des statistiques et de la prospective de la DGAC a essentiellement engagé trois nouveaux types de travaux :

- Refonte de l'enquête nationale auprès des passagers aériens, collectée tout au long de l'année 2025, conformément au projet présenté au comité de concertation et au comité du label en 2024.
- Changement de base de l'indice des prix du transport aérien de passagers, en lien avec l'Insee
- Consultation des aéroports engagée fin 2024, finalisée en 2025, ces derniers étant détenteurs et producteurs de données primaires, en vue d'éventuelles évolutions des séries statistiques diffusée par la DGAC sur data.gouv.fr

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête auprès des passagers aériens de passagers « 2025 rénovée » a fait l'objet d'une refonte, après avoir été présentée et discutée en comité de concertation et avoir reçu du comité du label un avis d'examen favorable avec proposition d'inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.

L'enquête est de la seule source d'information statistique sur les passagers aériens concernant leur motif de voyage, le sens de voyage, leurs caractéristiques ainsi que celles de leur déplacement en avion ;

Précédemment annuelle, cette enquête devient tri-annuelle avec un budget sur trois années équivalent.

La collecte est réalisée au moyen d'enquêteurs en salle d'embarquement dans les 10 principaux aéroports français (85% à 90% du trafic) tout au long de l'année 2025 auprès de 150 000 passagers, qu'ils résident en France ou à l'étranger. La première partie du questionnaire est collectée en face à face et la deuxième partie de façon auto-administrée.

Le financement est assuré par la DGAC et les exploitations sont très demandées par l'ensemble des acteurs du transport aérien (aéroports, compagnies aériennes etc.) et bien au-delà (monde universitaire, économique, statistique, ONG etc.), considérés comme partenaires par la DGAC ;

La collecte s'étale en continu sur l'année 2025 et les résultats seront connus en 2026.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pas d'exploitations nouvelles

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'indice des prix du transport aérien de passagers en 2025 change d'année de référence. L'année 2023 deviendra l'année de référence pour la base 100, prenant en compte les résultats actualisés en 2023 de l'enquête nationale auprès des passagers aériens de la DGAC

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Pas de création, les mises à jour de référentiels étant réalisées en continu

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une consultation des aéroports a été engagée fin 2024 et se prolongera en 2025 afin d'envisager d'éventuelles évolutions ou compléments des séries statistiques mise en ligne sur data.gouv.fr par la DGAC. Les aéroports sont les producteurs de données primaires, que la DGAC agrège et consolide ensuite pour produire les séries de trafic. Un retour sera fait auprès de l'autorité de la statistique publique.

**CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT,
LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)**

Enquêtes mobilité certifiées cerema (EMC²)

0. Orientations pour 2025

Travaux de collecte :

Comme les années précédentes le Cerema accompagne la mise en place, le déroulement et le post traitement d'enquête EMC² (Enquête Mobilité Certifiées Cerema) pour les collectivités productrices selon la méthodologie Cerema. Le Cerema peut mener des expérimentations avec certaines collectivités. En 2022-23, puis en 2024-25, il expérimente notamment une collecte de données par suivi GPS (Toulouse puis Lille).

Pour rappel : avis d'opportunité ici <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2024/01/ao-2023-cerema-emc2.pdf>

L'actualité peut être suivie ici : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

Avec un délai d'un an, ces enquêtes EMC² sont livrées à la plate forme SHS Progedo Quételet qui met à disposition l'information pour les chercheurs.

Avec une posture un peu différente, le Cerema accompagne également Idfm pour le suivi et le traitement de son enquête en continu EGT sur l'IDF. Voir avec eux pour la production de cette fiche.

En continuité :

Réalisation des EMC² « attendues » compte tenu de leur période de réalisation décennale cf. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

notamment pour cette année :

- pour Lille, Nantes et l'Alsace : les premiers résultats de collecte seront diffusés fin 2025
- Lyon commencera la collecte à l'automne 2025.

Opération plus ponctuelle dans un cadre européen :

- réalisation d'une EMC² importante sur la Région Nord Lorraine en parallèle d'une enquête sur le Luxembourg, notamment pour mieux saisir les déplacements transfrontaliers non uniquement liés au travail et alimenter le modèle de prévision MMUST (<https://www.mmust.eu/>)

Travaux expérimentaux :

- mesure de la mobilité grâce à une application de collecte GPS auprès d'un sous échantillon de l'EMC² de Lille (après Toulouse)
- comparaison de résultats d'enquête classiques aux données Orange Flux Vision sur un même territoire et une même période

Travaux de diffusion :

- diffusion minimal sur transport.gouv des résultats standards et agrégés des EMC² (1^{er} trimestre)
- rénovation du Si de production des enquêtes afin de faciliter l'accès aux données détaillées des collectivités

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

*Sont présentés dans les cinq parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2025.***

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Consulter le lien : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats> (AVG1, AVG8)

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de FMD Orange Flux Vision sur l'agglomération de Tours pour comparaison avec une EMC² allégée dite Fréquence + : travail en cours d'exploitation, sera présenté aux rencontres francophone du transport et de la mobilité en juin 2025 (AVG9)

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Le Cerema continue à expérimenter la mesure de la mobilité par application GPS afin de compléter la connaissance de la mobilité donnée par les EMC² ; à ce jour, la difficulté à collecter un échantillon massif à moindre coût ne permet pas de « remplacer » les EMC² classiques.

Peut-être une présentation aux JMS2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Démarrage de la rénovation du SI EMC² (chantier sous traité sur 2 ans au moins) :

- mise en base de données relationnelles des EMC² (outil Rimes)
- mise en place d'un outil de tabulation complexe pour les collectivités permettant de favoriser l'exploitation à façon des EMC² (outil Poeme) (AVG8)
- passage des algorithmes SAS vers R ou Python pour les traitements statistiques élaborés comme le redressement ou les enrichissements de la collecte (calcul des émissions GES ou de polluant)

Mise à disposition des tableaux standards des EMC² sur <https://transport.data.gouv.fr/> (AVG8)

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

(liste exhaustive)

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors,

la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Environnement et développement durable du Cnis (liste exhaustive)

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

État de l'environnement

Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

Activités humaines et changement climatique

Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la

numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO₂ associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO₂, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

Avis n° 10 : Santé et environnement

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).